

**FICHER DES ATTRIBUTS GÉOGRAPHIQUES DE 1991**  
**GUIDE DE L'UTILISATEUR**

**Division de la géographie  
Statistique Canada  
Mai 1993**

**The English version of this guide is available upon request**

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
<b>À PROPOS DE CE GUIDE</b> .....	1
<b>1 VUE D'ENSEMBLE</b> .....	2
1.1 Introduction .....	2
1.2 Date de référence géographique.....	2
1.3 Comparaison avec le Fichier géographique sur bande de 1986.....	2
1.4 Méthodologie générale.....	3
1.5 Les hiérarchies géographiques du recensement.....	3
Figure 1 : Hiérarchie des régions géographiques normalisées .....	4
<b>2 ÉNONCÉ DE LA QUALITÉ DES DONNÉES</b> .....	5
2.1 Introduction .....	5
2.2 Objet .....	5
2.3 Historique .....	6
2.3.1 Données relatives aux noms géographiques .....	6
2.3.2 Codes géographiques.....	7
2.3.3 Chiffres définitifs de population de 1991 .....	8
2.3.4 Chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991 .....	8
2.3.5 Données sur les superficies de 1991 .....	9
2.3.6 Indicateur de dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes .....	9
2.3.7 Données de localisation.....	9
2.3.8 Liens entre les régions géographiques .....	10
2.4 Précision de localisation .....	11
2.5 Précision des attributs.....	11
2.5.1 Données sur les noms géographiques .....	11
2.5.2 Codes géographiques.....	11
2.5.3 Chiffres définitifs de population de 1991 .....	12
2.5.4 Chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991 .....	12
2.5.5 Données sur les superficies de 1991 .....	13
2.5.6 Indicateur de dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes .....	13
2.5.7 Liens entre les régions géographiques .....	15
2.6 Cohérence logique.....	17
2.6.1 Données sur les noms géographiques .....	17
2.6.2 Codes géographiques.....	17
2.6.3 Chiffres définitifs de population de 1991 .....	17
2.6.4 Chiffres définitifs des logements de 1991 .....	19
2.6.5 Données sur les superficies de 1991 .....	21
2.6.6 Données de localisation.....	23
2.6.7 Liens entre les régions géographiques .....	23
2.7 Intégralité .....	23

## TABLE DES MATIÈRES - SUITE

	Page
<b>3 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES</b> .....	24
3.1 Cliché d'enregistrement .....	24
3.2 Descriptions des champs .....	26
<b>4 GLOSSAIRE DES TERMES GÉOGRAPHIQUES</b> .....	36
<b>Annexe A.</b> Régions géographiques normalisées selon la province et le territoire, recensement de 1991 .....	40
<b>Annexe B.</b> Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire .....	42
<b>Annexe C.</b> RMR/AR et leurs RMRP/ARP composantes subdivisées en secteurs de recensement (SR) et figurant dans les Fichiers de réseaux routiers .....	45

Un supplément est joint au présent document

**Supplément :** Erreurs de couplage des SD dans la Base de données sur les attributs géographiques de 1991 et leur incidence sur le Fichier des attributs géographiques

---

## À PROPOS DE CE GUIDE

---

Le présent guide est conçu à l'intention des utilisateurs du Fichier des attributs géographiques de 1991. Il comprend une description de la méthodologie générale utilisée dans l'élaboration du fichier, un Énoncé de la qualité des données, un cliché d'enregistrement et des renseignements supplémentaires pour éclairer davantage l'utilisateur sur le contenu du fichier et sur certaines de ses limitations.

La première section donne un aperçu général du Fichier des attributs géographiques, notamment son objet, les dates de référence géographique, comment il se compare au fichier précédent, la méthodologie générale utilisée et une brève description du cadre géographique. La deuxième partie du guide traite de la qualité des données du fichier de sorte que les utilisateurs soient bien au fait de leur utilité pour une application particulière. La troisième partie présente des spécifications techniques décrivant les 38 champs du fichier, y compris une section portant sur le contenu des champs, notamment la définition des concepts, et sur la façon dont les codes et les noms géographiques sont attribués à chacune des régions géographiques couvertes par le fichier. Un glossaire des termes utilisés dans ce guide est également compris.

Un document supplémentaire est inclus à la fin du présent Guide de l'utilisateur. Il a pour objet d'indiquer les erreurs de liaison des SD dans la Base de données sur les attributs géographiques (la source à partir de laquelle le Fichier des attributs géographiques a été créé) au moment de la diffusion du présent Guide de l'utilisateur et leur incidence sur le Fichier des attributs géographiques.

Le présent guide a été élaboré à partir des meilleurs renseignements dont nous disposions au moment de sa diffusion. Il ne constitue nullement une garantie de l'exactitude des données dans le cas où l'on observerait des caractéristiques différentes de celles énoncées ici

---

---

# 1 VUE D'ENSEMBLE

---

## 1.1 Introduction

Le Fichier des attributs géographiques de 1991 (appelé auparavant Fichier géographique sur bande) est un fichier informatique qui contient un enregistrement pour chacun des secteurs de dénombrement (SD) de 1991. Ce fichier est tiré de la Base de données sur les attributs géographiques de 1991 (une série de fichiers internes de Statistique Canada).

Chaque enregistrement de SD est énuméré et indique les codes et les noms de toutes les régions géographiques de niveau supérieur dans la hiérarchie des régions géographiques. La version mise à jour comprend les superficies nettes des subdivisions de recensement de 1991.

Chaque SD au Canada est identifié par un code unique à huit chiffres qui correspond à la province, à la circonscription électorale fédérale et au SD, et l'enregistrement contient les noms et les codes des régions géographiques normalisées de niveau supérieur suivantes : circonscription électorale fédérale (CÉF), division de recensement (DR), subdivision de recensement unifiée (SRU), subdivision de recensement (SDR) et, s'il y a lieu, région métropolitaine de recensement (RMR) ou agglomération de recensement (AR), région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) ou agglomération de recensement primaire (ARP), région urbaine (RU), secteur de recensement (SR) ou secteur de recensement provincial (SRP), région infraprovinciale (RI).

Les chiffres de population de la SDR, de la RMR/AR et de la région urbaine dans lesquelles est située le SD sont indiqués, s'il y a lieu. Le fichier contient également des renseignements géographiques supplémentaires sur chaque SD : le point représentatif du SD sous forme de coordonnées de la projection universelle transverse de Mercator et de la projection conique conforme de Lambert ainsi que la latitude et la longitude.

## 1.2 Date de référence géographique

Les données du recensement correspondent à la date de référence du recensement, soit le 4 juin 1991. Il existe également une date de référence géographique. Cette date est antérieure à celle du recensement pour laisser suffisamment de temps à Statistique Canada avant le jour du recensement pour traiter les changements apportés aux noms et aux limites des régions. Pour le recensement de 1991, la date de référence géographique a été fixée au 1<sup>er</sup> janvier 1991. Le fichier des attributs géographiques tient compte de toutes les modifications au 1<sup>er</sup> janvier 1991, si les renseignements sur les changements étaient parvenus à Statistique Canada avant le 1<sup>er</sup> mars 1991.

## 1.3 Comparaison avec le Fichier géographique sur bande de 1986

Il n'y a que des différences fort mineures entre le Fichier géographique sur bande de 1986 et le Fichier des attributs géographiques de 1991. Un champ a été ajouté à la version de 1991, soit la superficie nette des SDR. En outre, le terme «centroïde» de SD a été remplacé par le terme «point représentatif» de SD.

---

## **1.4 Méthodologie générale**

Aux fins de la collecte du recensement, le Canada est divisé en petites régions géographiques (les SD), ce qui nous permet de nous assurer que tous les logements sont dénombrés. Pour le recensement de 1991, 45,995 SD ont été délimités. Tous les SD dans le Fichier des attributs géographiques sont reliés aux codes géographiques des régions de niveau plus élevé d'après les données de la *Base de données sur les attributs géographiques* interne de 1991 de Statistique Canada.

## **1.5 Les hiérarchies géographiques du recensement**

Le secteur de dénombrement (SD) correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur, délimitée aux fins de la collecte des données du recensement. Il s'agit de la plus petite région géographique pour laquelle on peut obtenir des données du recensement. Les SD respectent toujours les limites des régions de niveau supérieur reconnues par le recensement. Les SD ainsi que les régions de niveau supérieur font partie des hiérarchies des régions normalisées utilisées par Statistique Canada. La figure 1 montre les liens existant entre les régions géographiques relativement au Fichier des attributs géographiques de 1991 (c.-à-d. à partir de la plus petite unité, le SD, ces unités étant regroupées jusqu'à former les plus grandes unités géographiques).

---

## Figure 1. Hiérarchie des régions géographiques normalisées

---

### 2 ÉNONCÉ DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

---

#### 2.1 Introduction

Cet énoncé de la qualité des données a trait à la base de données sur les attributs géographiques (BDAG) de 1991, à partir de laquelle le fichier des attributs géographiques a été établi. L'énoncé des données a été modifié quelque peu en ce qu'il reflète uniquement la qualité des données (attributs) qui figurent dans le fichier des attributs géographiques. La BDAG de 1991 comprend plusieurs fichiers relationnels, chacun contenant des renseignements sur un ou plusieurs secteurs géographiques normalisés. Elle comprend également des données sélectionnées du recensement de 1991 et, dans certains cas, des comparaisons avec le recensement de 1986. Le fichier des attributs géographiques de 1991 ne renferme que des données du recensement de 1991 (c'est-à-dire que toutes les comparaisons avec le recensement de 1986 ont été enlevées). La base de données contient les renseignements nécessaires pour la collecte et la diffusion des données du recensement par secteur géographique normalisé. Cette base de données a fourni le support pour le maintien des secteurs géographiques normalisés pour le recensement de 1991.

Chaque fichier de la base de données contient un certain nombre d'attributs pour une région géographique normalisée. Plusieurs de ces attributs sont communs à toutes ces régions géographiques normalisées, notamment:

- les noms géographiques (s'il y a lieu);
- les codes géographiques;
- les chiffres de population de 1991;
- les chiffres des logements de 1991;
- la superficie de 1991;
- les liens avec les autres régions géographiques normalisées.

Les données emmagasinées dans la Base de données géographiques du recensement représentent la source à partir de laquelle sont élaborés les nombreux produits, notamment les fichiers numériques des limites et la Classification géographique type de 1991.

#### 2.2 Objet

L'objet d'un énoncé de la qualité des données est de fournir des renseignements détaillés afin de permettre aux utilisateurs d'évaluer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier. La qualité est fonction de cinq éléments fondamentaux de la qualité des données spatiales : l'historique, la précision de localisation, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité.

Le présent énoncé de la qualité des données ne constitue nullement une garantie de l'exactitude des données dans le cas où l'on observerait des caractéristiques différentes de celles énoncées ci-après.

---

## 2.3 Historique

*L'historique comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.*

Pour simplifier, on décrit l'historique selon les divers genres d'attributs stockés dans la base de données.

### 2.3.1 Données relatives aux noms géographiques

Par données relatives aux noms géographiques, on entend les noms donnés aux régions géographiques normalisées. Toutefois, toutes les régions géographiques normalisées ne portent pas nécessairement un nom. Les régions géographiques nommées comprennent les provinces et les territoires, les régions infraprovinciales, les divisions de recensement, les subdivisions de recensement unifiées, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement, les régions métropolitaines de recensement primaires et les agglomérations de recensement primaires, les régions urbaines et les circonscriptions électorales fédérales.

Le fichier géographique principal du recensement de 1986 représente le document de référence initial à partir duquel ont été extraites les données sur les noms géographiques stockées dans la Base de données sur les attributs géographiques de 1991.

La base de données contient les noms français et anglais des provinces et des territoires, ainsi que leurs abréviations. Les noms entiers ont été tirés des lois des provinces et territoires respectifs. Le Conseil du Trésor et le Comité permanent canadien des noms géographiques nous ont indiqué les noms abrégés.

On a fait appel aux administrations provinciales pour obtenir les noms des divisions de recensement et des subdivisions de recensement qui correspondent à des structures administratives au sein des provinces. Statistique Canada obtient des administrations provinciales les renseignements sur toutes les modifications de limites, de nom et de genre apportées à leur structure municipale respective. Le recensement tient compte de la structure administrative des provinces en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1991.

Certaines divisions de recensement et subdivisions de recensement sont créées de concert avec les autorités provinciales ou territoriales lorsque des régions administratives de ce genre n'existent pas. Les noms de ces divisions et subdivisions de recensement sont également élaborés en collaboration avec les autorités provinciales ou territoriales. Les noms des réserves indiennes et des établissements indiens sont fournis à Statistique Canada par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

On attribue aux subdivisions de recensement unifiées le nom d'une de leurs subdivisions de recensement composantes. Il s'agit habituellement du nom de la subdivision de recensement composante dont la superficie est la plus étendue.

Le nom de la région métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement est habituellement fondé sur celui du ou des plus grands centres urbains dans la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement.

Le nom de la région métropolitaine de recensement primaire ou de l'agglomération de recensement primaire est habituellement fondé sur celui du ou des plus grands centres urbains dans la région métropolitaine de recensement primaire ou l'agglomération de recensement primaire.

---

Le nom des régions urbaines est attribué selon les règles suivantes :

- 1) Si la principale subdivision de recensement au sein de la région urbaine est une ville ou un village, et si la population urbaine dans la subdivision de recensement représente au moins 75 % de la population de la subdivision de recensement, alors le nom de la subdivision de recensement est attribué à la région urbaine;
- 2) Si la population urbaine représente moins de 75 % de la population de la subdivision de recensement, ou si la principale subdivision de recensement n'est pas une ville ou un village, alors un nom de localité approprié est attribué à la région urbaine;
- 3) Si la région urbaine compte deux subdivisions de recensement principales ou plus, un nom composé lui est attribué.

Les noms des circonscriptions électorales fédérales sont tirés des lois du Parlement du Canada. Pour le recensement de 1991, on s'est servi de l'Ordonnance de représentation de 1987. Les changements de noms de circonscriptions électorales fédérales apportés avant la date de référence géographique du 1<sup>er</sup> janvier 1991 ont été reconnus si Statistique Canada a été informé de ces changements avant le 1<sup>er</sup> mars 1991.

Les secteurs de recensement et les secteurs de recensement provinciaux ne portent pas de nom géographique mais un numéro d'identification. Les numéros d'identification des secteurs de recensement ont été déterminés en collaboration avec les administrations locales. Ceux des secteurs de recensement provinciaux ont été créés en collaboration avec les autorités provinciales.

### **2.3.2 Codes géographiques**

Par codes géographiques, on entend les codes numériques attribués à toutes les régions géographiques normalisées. Ils constituent des identificateurs uniques pour toutes ces régions. Le Fichier géographique principal du recensement de 1986 représente le premier document de référence utilisé aux fins de l'établissement des codes géographiques. Le document de référence original ainsi que les outils de référence dont on s'est servi pour mettre à jour les codes sont décrits ci-après.

La Classification géographique type (CGT) représente le système de codes géographiques des provinces et territoires, des divisions de recensement et des subdivisions de recensement. Il s'agit d'un système de codage hiérarchisé qui comporte un identificateur unique pour chacun des niveaux de cette hiérarchie. Ce système de codage est élaboré par Statistique Canada et approuvé par les autorités provinciales.

---

Le code d'une subdivision de recensement unifiée est déterminé à partir du code tiré des subdivisions de recensement composantes, habituellement à partir du code de la subdivision de recensement composante dont la superficie est la plus étendue.

Le document de référence à partir duquel sont extraits les codes géographiques des circonscriptions électorales fédérales est l'Ordonnance de représentation de 1987, Directeur général des élections, Élections Canada.

Tous les autres codes géographiques sont créés par Statistique Canada.

### **2.3.3 Chiffres définitifs de population de 1991**

Les chiffres définitifs de population de 1991 indiquent la répartition de la population de 1991 en fonction des limites des régions géographiques de 1991. Il est possible d'obtenir ces chiffres à partir de la Base de données sur les attributs géographiques de 1991 pour toutes les régions géographiques normalisées.

Les chiffres de population ont été tirés du recensement de 1991. Les données ont été recueillies par les recenseurs pour chaque secteur de dénombrement. Elles ont ensuite été calculées en fonction des liens existant entre les secteurs de dénombrement et les régions géographiques de niveau supérieur, puis chargées dans la base de données. Les données sur les réserves indiennes affichant un indicateur signalant un dénombrement partiel au recensement n'ont pas été incluses dans les chiffres des régions géographiques de niveau supérieur.

### **2.3.4 Chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991**

Les chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991 indiquent la répartition des logements privés occupés de 1991 en fonction des limites des régions géographiques de 1991. Il est possible d'obtenir ces chiffres à partir de la Base de données sur les attributs géographiques de 1991 pour toutes les régions géographiques normalisées.

Les chiffres des logements privés occupés ont été tirés du recensement de 1991. Les données ont été recueillies par les recenseurs pour chaque secteur de dénombrement. Elles ont ensuite été calculées en fonction des liens existant entre les secteurs de dénombrement et les régions géographiques de niveau supérieur, puis chargées dans la base de données. Les données sur les réserves indiennes affichant un indicateur signalant un dénombrement partiel au recensement n'ont pas été incluses dans les chiffres des régions géographiques de niveau supérieur.

Les données portant sur les chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991 englobent les logements privés occupés par des résidents habituels ainsi que ceux qui sont occupés par des résidents étrangers ou temporaires.

---

### **2.3.5 Données sur les superficies de 1991**

Les valeurs correspondant à la superficie de 1991 indiquent la superficie nette des régions géographiques normalisées dont les limites ont changé depuis le recensement de 1986. Les superficies de 1991 sont calculées par une méthode de redressement. On ne peut obtenir ces valeurs pour les secteurs de dénombrement.

Les étapes du calcul de la superficie de 1991 sont décrites ci-après :

- Relever sur une carte les limites modifiées;
- Calculer manuellement la superficie nette touchée par la modification des limites à l'aide d'un planimètre digital;
- Ajouter la superficie modifiée ou la soustraire de la valeur définitive de la superficie de 1986 pour obtenir la valeur de la superficie de 1991.

### **2.3.6 Indicateur de dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes**

L'indicateur de dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes indique quelles sont les régions géographiques normalisées touchées par le fait que certaines réserves indiennes ont fait l'objet d'un dénombrement partiel. La base de données contient deux indicateurs de dénombrement partiel : un indicateur pour le recensement de 1986, et l'autre, pour le recensement de 1991. Toutes les régions géographiques normalisées ont un indicateur de dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes de 1991, alors que seules les subdivisions de recensement ont celui de 1986. La valeur «1» indique que la région géographique est touchée par le dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes.

La signalisation au moyen de l'indicateur de dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes de 1991 a été déterminée à partir d'une liste de secteurs de dénombrement qui présentaient un taux de dénombrement partiel élevé. On a signalé ces secteurs de dénombrement à l'aide de l'indicateur de dénombrement partiel des réserves indiennes. Les régions géographiques de niveau supérieur comportant l'un des secteurs de dénombrement de cette liste ont également été signalées à l'aide de l'indicateur. On a déterminé ces régions en fonction des liens existant entre les secteurs de dénombrement et les régions géographiques de niveau supérieur.

### **2.3.7 Données de localisation**

La Base de données sur les attributs géographiques de 1991 contient des données de localisation sur les secteurs de dénombrement seulement. Il s'agit des points représentatifs des secteurs de dénombrement. Ces points représentatifs sont indiqués selon les coordonnées x,y de UTM, les coordonnées x,y de Lambert, et la latitude et la longitude.

Les points représentatifs ont été déterminés à partir de divers documents de référence selon que le secteur de dénombrement figurait ou non dans les Fichiers de réseaux routiers (habituellement dans les grandes régions urbaines) par les méthodes suivantes :

1. Dans le cas des secteurs de dénombrement figurant dans les Fichiers de réseaux routiers (FRR), les points représentatifs ont été déterminés par une méthode automatisée à l'aide du progiciel ARC/INFO<sup>MD</sup>GIS qui permet de localiser dans chacun des polygones un point approprié qui sera étiqueté ou marqué d'un symbole.
  2. Dans le cas des secteurs de dénombrement hors FRR, on a déterminé les points représentatifs à l'aide
-

d'une méthode manuelle fondée sur le jugement par un examen visuel des tracés des immeubles et/ou des rues sur les cartes des secteurs de dénombrement (certaines donnent les renseignements topographiques des fonds de cartes) utilisées pour la collecte des données du recensement. Le point représentatif est situé, dans la mesure du possible, là où il y a la plus forte concentration d'immeubles et de rues. S'il n'y a pas de concentration plus forte que les autres, le point est situé entre deux ou plusieurs concentrations importantes. S'il n'y a aucun endroit présentant une concentration de logements, le point est placé au centre visuel du secteur de dénombrement.

### 2.3.8 Liens entre les régions géographiques

Les liens existant entre les régions géographiques sont les suivants :

- circonscription électorale fédérale  $\Rightarrow$  province/territoire
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  province/territoire
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  circonscription électorale fédérale
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  division de recensement
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  subdivision de recensement
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  région urbaine
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  secteur de recensement ou secteur de recensement provincial
- région infraprovinciale  $\Rightarrow$  province/territoire
- division de recensement  $\Rightarrow$  province/territoire
- division de recensement  $\Rightarrow$  région infraprovinciale
- subdivision de recensement unifiée  $\Rightarrow$  province/territoire
- subdivision de recensement unifiée  $\Rightarrow$  division de recensement
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  province/territoire
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  division de recensement
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement primaire ou agglomération de recensement primaire
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  subdivision de recensement unifiée
- région urbaine  $\Rightarrow$  province/territoire
- région urbaine  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement
- région urbaine  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement primaire ou agglomération de recensement primaire
- secteur de recensement ou secteur de recensement provincial  $\Rightarrow$  province/territoire
- secteur de recensement  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement primaire ou agglomération de recensement primaire ou région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement
- région métropolitaine de recensement primaire  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement
- agglomération de recensement primaire  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement

Ces liens ont d'abord été transférés du Fichier géographique principal du recensement de 1986 dans la Base de données sur les attributs géographiques de 1991 avant que ne soient apportées les modifications aux régions géographiques en vue du recensement de 1991. À mesure que l'on apportait des modifications aux régions géographiques, on analysait les liens pour les modifier si cela s'avérait nécessaire. Les mises à jour des liens entre les régions ont été déterminées manuellement et entrées dans la base de données en direct ou en

---

traitement par lots.

## 2.4 Précision de localisation

*La précision de localisation correspond à la différence entre la «vraie» position d'un trait dans la réalité et sa position «estimée» stockée dans le fichier numérique.*

Les seules données de localisation emmagasinées dans la Base de données sur les attributs géographiques de 1991 sont les points représentatifs des secteurs de dénombrement. Nous garantissons que tous les points représentatifs de SD sont situés dans le SD approprié, car ils ont fait l'objet d'une vérification topologique effectuée à l'aide du progiciel ARC/INFO<sup>MD</sup>.

## 2.5 Précision des attributs

*Par précision des attributs, on entend la précision des données n'ayant pas trait à la position reliée à chaque région géographique.*

### 2.5.1 Données sur les noms géographiques

La Division de la géographie a passé en revue les noms géographiques des provinces et territoires, des circonscriptions électorales fédérales, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des régions urbaines, et a déterminé qu'ils étaient exacts dans la Base de données sur les attributs géographiques de 1991.

Les noms géographiques des subdivisions de recensement et des divisions de recensement ont été passés en revue par la Division de la géographie ainsi que par les autorités provinciales et territoriales auxquelles on a fourni les listes provisoires entre 1986 et 1991. Les noms géographiques de ces régions figurant dans la Base de données sur les attributs géographiques de 1991 étaient exacts au 1<sup>er</sup> janvier 1991.

### 2.5.2 Codes géographiques

Toutes les régions géographiques normalisées sont indiquées de façon unique par la voie d'un code géographique.

### 2.5.3 Chiffres définitifs de population de 1991

Les erreurs dans les chiffres définitifs de population de 1991 peuvent être imputables aux méthodes de collecte ou de traitement des données. Les erreurs relevées seront publiées dans la **Revue générale du recensement de 1991**. Dans le cadre des opérations relatives à la qualité des données du recensement de 1991, on a estimé le taux de sous-dénombrement de 1991. Il s'agit d'une estimation du pourcentage de la population oubliée lors du recensement de 1991. Des erreurs dans les calculs des chiffres des régions géographiques de niveau supérieur peuvent également avoir une incidence sur les données relatives aux chiffres définitifs de population de 1991. Ces calculs visent à déterminer le chiffre de population d'une région géographique de niveau supérieur en additionnant les chiffres de population des secteurs de dénombrement reliés à cette région. S'il y a eu erreur dans la détermination des liens entre les régions géographiques, les chiffres définitifs de population de 1991 pour les régions géographiques de niveau supérieur pourraient être erronées. Les chiffres définitifs de population de 1991 ont fait l'objet de plusieurs opérations d'assurance de la qualité, notamment :

---

1. la vérification des chiffres calculés de la population des régions géographiques de niveau supérieur à l'aide d'une méthode de calcul distincte;
2. l'analyse des variations de la population pour les régions géographiques de niveau supérieur afin de repérer les erreurs possibles des chiffres de population;
3. l'examen des contestations des chiffres de population par les autorités provinciales ou locales.

Les deux dernières opérations d'assurance de la qualité ont permis de relever plusieurs erreurs dans les chiffres définitifs de population de 1991. On a également relevé des erreurs dans les liens entre les régions géographiques dont nous traitons dans la section 2.3.7 du présent document. Les erreurs repérées à ce jour dans les chiffres définitifs de population de 1991 sont expliquées en détail dans le supplément qui est annexé au présent document.

#### **2.5.4 Chiffres des logements privés occupés de 1991**

Les erreurs dans les données sur les chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991 peuvent être imputables aux méthodes de collecte ou de traitement des données. Des erreurs dans les calculs des chiffres des régions géographiques de niveau supérieur peuvent également avoir une incidence sur les chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991. Ces calculs visent à déterminer le chiffre des logements d'une région géographique de niveau supérieur en additionnant les chiffres des logements des secteurs de dénombrement reliés à cette région. S'il y a eu erreur dans la détermination des liens entre les régions géographiques, les données sur les chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991 pour les régions géographiques de niveau supérieur pourraient être erronées.

Les données sur les chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991 ont fait l'objet de plusieurs opérations d'assurance de la qualité, notamment :

1. la vérification des chiffres des logements privés occupés calculés pour les régions géographiques de niveau supérieur à l'aide d'une méthode de calcul distincte;
2. l'analyse des changements dans les logements pour les régions géographiques de niveau supérieur afin de repérer les erreurs possibles des chiffres des logements;
3. l'examen des contestations des chiffres des logements par les autorités provinciales ou locales.

Les deux dernières opérations d'assurance de la qualité ont permis de relever plusieurs erreurs dans les chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991. On a également relevé des erreurs dans les liens entre les régions géographiques dont nous traitons dans la section 2.5.7 du présent document. Les erreurs repérées à ce jour dans les chiffres définitifs des logements privés occupés de 1991 sont expliquées en détail dans le supplément en annexe.

#### **2.5.5 Données sur les superficies de 1991**

La base de données indique une superficie de zéro pour 97 subdivisions de recensement (tableau 1). Cette situation est imputable au fait que la Division de la géographie ne disposait d'aucun document de référence indiquant les limites officielles de ces subdivisions de recensement. Dans la plupart des cas, ces subdivisions de recensement n'ont pas de limites officielles.

#### **2.5.6 Indicateur de dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes**

---

On a effectué une vérification manuelle des indicateurs de dénombrement partiel d'une ou plusieurs réserves indiennes en 1991. À la suite de cette vérification manuelle, on a déterminé quelles régions géographiques de niveau supérieur devaient être signalées à l'aide de l'indicateur en fonction des liens existant entre les régions géographiques stockées dans la Base de données sur les attributs géographiques de 1991.

---

**Tableau 1. Subdivisions de recensement ayant une superficie équivalente à zéro en 1991**

1001105 Portugal Cove South, COM	3560057 Wabigoon Lake 27, R
1001109 Biscay Bay, COM	3560061 Islington 29, R
1001120 St. Shott's, COM	3560062 Lake Of The Woods 31G, R
1001144 Aquaforte, COM	3560063 Sabaskong Bay 35D, R
1001228 St. Bride's, COM	3560064 Shoal Lake 34B 2, R
1002037 Red Harbour, COM	3560065 Lake Of The Woods 37, R
1002039 English Harbour East, COM	3560066 Kenora 38B, R
1002055 Little Bay East, COM	3560068 Shoal Lake (Part) 39A, R
1003002 Rencontre East, COM	3560069 Rat Portage 38A, R
1003010 Seal Cove, COM	3560077 Pikangikum 14, R
1006028 Millertown, COM	3560078 Fort Severn 89, R
1007026 Duntara, COM	3560079 Webequie, S-E
1007029 Plate Cove East, COM	3560102 MacDowell Lake, S-E
1007040 Terra Nova, COM	4609027 Dakota Tipi 1, R
1008070 Nippers Harbour, COM	4622062 Nelson House 170C, R
1008077 Brent's Cove, COM	4623063 Highrock 199, R
1009002 Great Harbour Deep, COM	4623064 Pukatawagan 198, R
1009012 Norris Point, COM	4623065 Brochet 197, R
1009015 Daniel's Harbour, COM	4718801 Cumberland 20, R
1009023 Anchor Point, COM	4718802 Montreal Lake 106, R
1009032 St. Lunaire-Griquet, COM	4718803 Stanley 157, R
1009039 Goose Cove East, COM	4718809 Lac La Ronge 156, R
1009042 Bellburns, COM	4718811 Sucker River 156C, R
1010003 Red Bay, COM	4718812 Kitsakie 156B, R
1010007 Pinware, COM	4718814 Wapachewunak 192D, R
1010009 Port Hope Simpson, COM	4718816 Dipper Rapids 192C, R
1010011 Mary's Harbour, COM	4718817 Canoe Lake 165, R
1010012 Cartwright, COM	4718819 Turnor Lake 193B, R
1010021 Rigolet, COM	4718820 Pelican Narrows 184B, R
1010044 Makkovik, COM	4718821 Sturgeon Weir 184F, R
1010048 Hopedale, COM	4718828 Chicken 224, R
1010052 Davis Inlet, COM	4718829 La Loche 223, R
1010056 Nain, T	4718831 Grandmother's Bay 219, R
1010059 Postville, COM	4718832 Lac La Hache 220, R
1102030 Rocky Point 3, R	4810805 Makao (Part) 120, R
2489802 Grand-Lac-Victoria, S-E	4817848 Bushe River 207, R
2490804 Obedjiwan 28, R	4817849 Upper Hay River 212, R
3558062 Pic River 50, R	5909819 Kahmoose 4, R
3558063 Pays Plat 51, R	5933886 Nekalliston 2, R
3558065 Gull River 55, R	5943815 Kippase 2, R
3558067 Ginoogaming First Nation 77, R	6104015 Clyde River, HAM
3558068 Long Lake 58, R	6104018 Arctic Bay, HAM
3558069 Rocky Bay 1, R	6105015 Arviat, HAM
3560005 Whitefish Bay 33A, R	6105019 Chesterfield Inlet, HAM
3560024 Eagle Lake 27, R	6106010 Nahanni Butte, SET
3560052 Marten Falls 65, R	6106026 Reliance, SET
3560053 Fort Hope 64, R	6106041 Tungsten, SET
3560054 Cat Lake 63C, R	6107036 Tuktoyaktuk, HAM
3560056 Lac Seul 28, R	

## 2.5.7 Liens entre les régions géographiques

Les liens entre les régions géographiques énumérés ci-après ont été vérifiés manuellement et toutes les erreurs relevées ont été corrigées. Il n'y a pas d'erreurs connues dans ces liens.

- circonscription électorale fédérale  $\Rightarrow$  province/territoire
- région infraprovinciale  $\Rightarrow$  province/territoire
- division de recensement  $\Rightarrow$  province/territoire
- division de recensement  $\Rightarrow$  région infraprovinciale
- subdivision de recensement unifiée  $\Rightarrow$  province/territoire
- subdivision de recensement unifiée  $\Rightarrow$  division de recensement
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  province/territoire
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  division de recensement
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  subdivision de recensement unifiée
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement
- subdivision de recensement  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement primaire ou agglomération de recensement primaire
- région urbaine  $\Rightarrow$  province/territoire
- région urbaine  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement
- région urbaine  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement primaire ou agglomération de recensement primaire
- secteur de recensement ou secteur de recensement provincial  $\Rightarrow$  province/territoire
- secteur de recensement  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement ou région métropolitaine de recensement primaire ou agglomération de recensement primaire
- région métropolitaine de recensement primaire  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement
- agglomération de recensement primaire  $\Rightarrow$  région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement

Les liens entre les régions géographiques énumérés ci-après ont fait l'objet de plusieurs vérifications et contrôles, tant manuels qu'automatisés afin de s'assurer de leur qualité.

- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  province/territoire
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  circonscription électorale fédérale
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  division de recensement
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  subdivision de recensement
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  région urbaine
- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  secteur de recensement ou secteur de recensement provincial

On a tout d'abord procédé à une vérification manuelle de ces liens au cours des activités de délimitation des secteurs de dénombrement. On a utilisé pour ce faire une liste imprimée des liens emmagasinés dans la base de données que l'on a comparés aux documents de référence cartographiques utilisés pour la détermination des liens. Toutes les erreurs décelées ont été corrigées dans la base de données.

Pour effectuer la deuxième vérification, on a utilisé le Fichier de correspondance des secteurs de

---

dénombrement de 1986 et 1991. Cette vérification comportait une composante automatisée et une composante manuelle. La composante automatisée consistait à comparer les liens entre les secteurs de dénombrement de 1991 et les régions géographiques de niveau supérieur aux liens correspondants pour 1986. Une liste des différences relevées a été imprimée puis examinée manuellement. Pour faire cette révision manuelle, on a utilisé une version imprimée des liens emmagasinés dans la base de données que l'on a comparés aux documents de référence cartographiques utilisés pour la détermination des liens. Toutes les erreurs décelées ont été corrigées dans la base de données.

La troisième vérification a été effectuée au cours de la compilation et de la production des cartes de référence des divisions de recensement et des subdivisions de recensement, ainsi que des cartes de référence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement de 1991. Des vérifications visuelles ont permis de relever de grossières erreurs soupçonnées dans les liens entre les secteurs de dénombrement et les divisions de recensement, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les secteurs de recensement. On a alors passé en revue les secteurs de dénombrement dont on soupçonnait que le lien avec les régions géographiques de niveau supérieur était inexact. Pour faire cette révision, on a comparé les liens emmagasinés dans la base de données aux documents de référence cartographiques utilisés pour la détermination des liens. Toutes les erreurs décelées ont été corrigées dans la base de données.

La quatrième vérification était à la fois manuelle et automatisée. On s'est servi d'une version provisoire du Fichier des limites des secteurs de dénombrement de 1991. Cette vérification comportait les éléments suivants :

- On a vérifié, à l'aide du progiciel ARC/INFO<sup>MD</sup>, les régions géographiques de niveau supérieur cumulées à partir du fichier des limites des secteurs de dénombrement afin de déterminer si ces régions se présentaient en plusieurs parties; le cas échéant, on faisait imprimer une liste des secteurs de dénombrement correspondants;
- On a superposé les points représentatifs des secteurs de dénombrement par les fichiers des limites des régions de niveau supérieur de 1986. Les liens existant entre les secteurs de dénombrement et les régions géographiques de 1986 (tels que déterminés par le fichier des limites de 1986) ont été comparés aux liens correspondants de 1991, emmagasinés dans la base de données. On faisait ensuite imprimer une liste des liens des secteurs de dénombrement aux régions géographiques de 1986 qui différaient des liens de ces secteurs aux régions de 1991.

Les deux listes imprimées faisaient ensuite l'objet d'une analyse manuelle. On utilisait pour procéder à cette vérification les listes produites par les composantes automatisées que l'on comparait aux documents de référence cartographiques utilisés pour la détermination des liens. Toutes les erreurs décelées ont été corrigées dans la base de données.

La Base de données sur les attributs géographiques de 1991 a été «figée» en mars 1992 pour faire en sorte qu'elle soit cohérente sur le plan logique avec la base de données d'extraction du recensement de 1991. Depuis cette date, on a relevé plusieurs erreurs dans les liens entre les régions géographiques énumérés ci-après :

- secteur de dénombrement  $\Rightarrow$  division de recensement
-

- secteur de dénombrement ⇒ subdivision de recensement
- secteur de dénombrement ⇒ région urbaine
- secteur de dénombrement ⇒ secteur de recensement ou secteur de recensement provincial

Les erreurs dans ces liens sont décrites dans le supplément en annexe.

## **2.6 Cohérence logique**

*La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.*

### **2.6.1 Données sur les noms géographiques**

Les seules données relatives aux noms géographiques qui doivent être cohérentes sur le plan logique sont les noms des subdivisions de recensement et les noms des subdivisions de recensement unifiées; en effet ces derniers sont tirés des premiers. Le nom de la subdivision de recensement unifiée est en général le nom de la subdivision de recensement composante dont la superficie est la plus grande. Le nom de la subdivision de recensement unifiée a été comparé au nom de la subdivision de recensement qui portait le même code.

### **2.6.2 Codes géographiques**

Tous les codes géographiques ont fait l'objet d'une vérification de la cohérence logique, ce qui nous permet de nous assurer que le code géographique de chaque région géographique emmagasinée dans la Base de données sur les attributs géographiques de 1991 est unique.

### **2.6.3 Chiffres définitifs de population de 1991**

On a vérifié la cohérence logique des chiffres définitifs de population de 1991 des régions géographiques en additionnant les chiffres de diverses régions géographiques, puis en les regroupant jusqu'à ce que l'on atteigne un niveau géographique commun à toutes. Le tableau 2 (p.18) fournit des renseignements sur les vérifications de cohérence logique dont ont fait l'objet les chiffres définitifs de population de 1991.

Dans le tableau 2, les régions géographiques vérifiées sont indiquées dans les rangées alors que les régions géographiques qui ont servi à la comparaison sont inscrites dans les colonnes. Les acronymes de région géographique dans les cases indiquent à quel niveau géographique la comparaison des chiffres a été faite. Le tableau 2 ne comporte pas de cases ombrées puisque les chiffres de population sont cohérents sur le plan logique d'une région géographique à l'autre.



SRP											
SR ET SRP		PR									PR
RMR/AR		RMR/AR			RMR/AR						
RMRP/ARP		RMRP/ARP			RMRP/ARP						
RU											
PR		PR					PR				

#### **2.6.4 Chiffres définitifs des logements de 1991**

On a vérifié la cohérence logique des chiffres définitifs des logements de 1991 en additionnant les chiffres de diverses régions géographiques, puis en les regroupant jusqu'à ce que l'on atteigne un niveau géographique commun à toutes. Le tableau 3 (p.20) fournit des renseignements sur les vérifications de cohérence logique dont ont fait l'objet les chiffres définitifs des logements de 1991.

Dans le tableau 3, les régions géographiques vérifiées sont indiquées dans les lignes alors que les régions géographiques ayant servi à la comparaison sont inscrites dans les colonnes. Les acronymes d'unité géographique dans les cases indiquent à quel niveau géographique la comparaison des chiffres a été faite. Le tableau 3 ne comporte pas de cases ombrées puisque les chiffres de population sont cohérents sur le plan logique d'une région géographique à l'autre.

---



SRP											
SR ET SRP		PR									PR
RMR/AR		RMR/AR			RMR/AR						
RMRP/ARP		RMRP/ARP			RMRP/ARP						
RU											
PR		PR					PR				

### **2.6.5 Données sur les superficies de 1991**

On a vérifié la cohérence logique des données sur les superficies en additionnant les données de diverses régions géographiques, puis en les regroupant jusqu'à ce que l'on atteigne un niveau géographique commun à toutes. Le tableau 4 fournit des renseignements sur les vérifications de cohérence logique dont ont fait l'objet les superficies de 1991.

Dans le tableau 4 (p.21), les régions géographiques vérifiées sont indiquées dans les lignes alors que les régions géographiques ayant servi à la comparaison sont inscrites dans les colonnes. Les acronymes d'unité géographique dans les cases indiquent à quel niveau géographique la comparaison des superficies a été faite. Les cases ombrées du tableau indiquent que l'on a relevé des incohérences entre les superficies des deux régions géographiques. Le tableau 4 indique que l'on a relevé des incohérences entre les superficies de certaines régions géographiques.

---

**Tableau 4. Vérification de la cohérence logique des superficies de 1991**

UNITÉS GÉOGRAPHIQUES SERVANT À LA COMPARAISON												
U N I T É S		SD	SDR	SRU	DR	SR	SRP	SR ET SRP	RMR/AR	RMRP/ARP	RU	PR
G É O G R A P H I Q U E S												
	SD											
	SDR			SRU	DR	RMR/AR		PR	RMR/AR	RMRP/ARP		PR
						RMRP/ARP						
	SRU		SRU		DR							
	DR		DR	DR								
	SR		RMR/AR						RMR/AR	RMRP/ARP		

		RMR/ARP									
SRP											
SR ET SRP		PR									PR
RMR/AR		RMR/AR			RMR/AR						
RMRP/ARP		RMRP/ARP			RMRP/ARP						
RU											
PR		PR					PR				

## 2.6.6 Données de localisation

Les points représentatifs des secteurs de dénombrement n'ont pas fait l'objet d'une vérification de la cohérence logique.

## 2.6.7 Liens entre les régions géographiques

Les relations entre les régions géographiques ont fait l'objet d'une vérification automatisée de la cohérence logique qui nous a permis de nous assurer que les régions géographiques existaient en 1991. Autrement dit, les codes géographiques utilisés pour indiquer qu'une région était reliée à une autre devaient exister dans les fichiers de ces régions géographiques.

## 2.7 Intégralité

Le fichier des attributs géographiques contient un enregistrement pour chacun des 45,995 secteurs de dénombrement du recensement de 1991. Le fichier montre également les liens qui existent entre la structure des secteurs de dénombrement et les régions géographiques de niveau supérieur. De ce fait, le fichier renferme les codes des régions géographiques de niveau supérieur, y compris d'autres attributs. Les trois annexes qui sont énumérées ci-après indiquent le nombre de régions géographiques comprises dans le fichier :

- L'annexe A indique le nombre de régions géographiques normalisées par province.
- L'annexe B indique le nombre de subdivisions de recensement selon le genre par province.
- L'annexe C indique le nombre de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement ainsi que leurs composantes, les régions métropolitaines de recensement primaires et les agglomérations de recensement primaires selon qu'elles font partie ou non du programme des secteurs de recensement et selon qu'elles font l'objet d'un fichier de réseaux routiers.

---

## 3 SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

---

### 3.1 Cliché d'enregistrement

Le cliché d'enregistrement ci-après indique les 38 champs compris dans le Fichier des attributs géographiques de 1991. Il est divisé de la façon suivante : numéro de champ, longueur du champ, type de champ (numérique ou alphanumérique), position du champ et description du champ

Champ	Taille	Genre	Position	Description
1	2	N	1-2	Code de province/territoire
2	3	N	3-5	Code de la circonscription électorale fédérale (CÉF) (Ordonnance de

---

					représentation de 1987)	
3		3	N	6-8	Code du secteur de dénombrement (SD)	4
	2		N	9-10	Code de la division de recensement (DR)	
5		3	N	11-13	Code de la subdivision de recensement (SDR)	
6		7	N	14-20	Population de la SDR en 1991	
7		10.2	N	21-30	Superficie nette de la SDR en 1991	
8		3	N	31-33	Code de la subdivision de recensement unifiée (SRU)	
9		3	N	34-36	Code de la région métropolitaine de recensement (RMR) et de l'agglomération de recensement (AR)	
10		1	A	37	Type de RMR/AR	
11		3	N	38-40	Code de la région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et de l'agglomération de recensement primaire (ARP)	
12		1	A	41	Type de RMRP/ARP	
13		1	N	42	Code de région (à caractère urbain ou rural)	
14		7	N	43-49	Population de la RMR/AR	
15		4	N	50-53	Code du secteur de recensement (SR) et du secteur de recensement provincial (SRP)	

Champ	Taille	Genre	Position	Description
16	7.2	N	54-60	Nom du secteur de recensement (SR) et du secteur de recensement provincial (SRP) 17
2	N	61-62		Code de la région infraprovinciale (RI)
18	4	N	63-66	Code de région urbaine/rurale
19	7	N	67-73	Population de la région urbaine
20	4	N	74-77	Population du SD en 1991
21	3	N	78-80	Chiffres des logements occupés du SD
22	1	N	81	Indicateur de réserve indienne ou d'établissement indien partiellement dénombré
23	2	N	82-83	Numéro de secteur UTM des points représentatifs du SD
24	6	N	84-89	Coordonnée x UTM (est) du point représentatif du SD
25	7	N	90-96	Coordonnée y UTM (nord) du point représentatif du SD
26	9.6	N	97-105	Latitude du point représentatif du SD
27	10.6	N	106-115	Longitude du point représentatif du SD
28	7	N	116-122	Coordonnée x Lambert (est) du point représentatif du SD
29	7	N	123-129	Coordonnée y Lambert (nord) du point représentatif du SD
30	6	AN	130-135	Numéro de carte du Système national de référence cartographique (SNRC)
31	47	A	146-182	Nom de la circonscription électorale fédérale (CÉF)
32	46	AN	183-228	Nom de la division de recensement
33	49	AN	229-277	Nom de la subdivision de recensement (SDR)
34	3	A	278-280	Genre de subdivision de recensement (SDR)
35	49	AN	281-329	Nom de la subdivision de recensement unifiée (SRU)
36	24	A	330-353	Nom de la région métropolitaine de recensement (RMR) et de l'agglomération de recensement (AR)
37	25	A	354-378	Nom de la région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et de l'agglomération de recensement primaire (ARP)
38	32	A	379-410	Nom de la région urbaine (RU)

## 3.2 Description des champs

### Champ 1: Code de province/territoire

La province ou le territoire est désigné par un code de deux chiffres basé sur la Classification géographique type (CGT). Le code est attribué d'est en ouest. Le premier chiffre représente la région du Canada à laquelle la province ou le territoire appartient; le deuxième chiffre indique l'une des dix provinces ou l'un des deux territoires.

<u>Région</u>	<u>Province</u>	<u>Code</u>
Atlantique	Terre-Neuve	10
	Île-du-Prince-Édouard	11
	Nouvelle-Écosse	12
	Nouveau-Brunswick	13
Québec	Québec	24
Ontario	Ontario	35
Prairies	Manitoba	46
	Saskatchewan	47
	Alberta	48
C.-B.	Colombie-Britannique	59
Territoires	Territoires du Yukon	60
	Territoires du Nord-Ouest	61

Le code de deux chiffres de la province ou du territoire est un identificateur unique qui doit être utilisé pour identifier un secteur particulier dans la hiérarchie (soit CÉF, SD, DR, SRU, SDR et RI).

### Champ 2: Code de la circonscription électorale fédérale (CÉF) (Ordonnance de représentation de 1987)

La CÉF est désignée par un code de trois chiffres. Afin d'identifier de façon unique chaque CÉF au Canada, le code doit être précédé du code provincial de deux chiffres. Par exemple :

<u>Code PR/CÉF</u>	<u>Nom de la CÉF</u>
12 005	Central Nova
47 005	Regina-Lumsden
59 001	Burnaby-Kingsway
61 001	Nunatslaq

---

### **Champ 3: Code du secteur de dénombrement (SD)**

Le SD est désigné par un code de trois chiffres. Afin d'identifier de façon unique chaque SD au Canada, le code doit être précédé par le code provincial de deux chiffres et le code de CÉF de trois chiffres. Par exemple :

<b><u>Code PR/CÉF/SD</u></b>	<b><u>Description</u></b>
12 009 251	Province 12: Nouvelle-Écosse CÉF 009: Halifax Ouest SD: 251
35 009 251	Province 35: Ontario CÉF 009: Cambridge SD: 251
46 009 251	Province 46: Manitoba CÉF 009: Winnipeg-North SD: 251

### **Champ 4: Code de la division de recensement (DR)**

La DR est désignée par un code de deux chiffres basé sur la Classification géographique type (CGT). Afin d'identifier de façon unique chaque DR au Canada, le code doit être précédé du code provincial de deux chiffres. Par exemple :

<b><u>Code PR/DR</u></b>	<b><u>Nom de la DR</u></b>
12 03	Digby County
24 03	La Côte de Gaspé
35 15	Peterborough County
59 15	Greater Vancouver Regional District

### **Champ 5: Code de la subdivision de recensement (SDR)**

La SDR est désignée par un code de trois chiffres basé sur la Classification géographique type (CGT). Afin d'identifier de façon unique chaque SDR au Canada, le code doit être précédé du code provincial de deux chiffres et du code de DR de deux chiffres. Par exemple :

<b><u>Code PR/DR/SDR</u></b>	<b><u>Nom de la SDR</u></b>
12 09 021	Halifax
35 09 021	Perth

### **Champ 6: Population de la SDR en 1991**

Ce champ indique la population de la SDR en 1991 dans laquelle chaque SD est situé.

---

### Champ 7: Superficie nette de la SDR en 1991

La superficie nette de la SDR en 1991 se rapporte à la superficie en kilomètres carrés et exclut les plans d'eau discernables qui se trouvent sur les cartes utilisées pour calculer la superficie.

### Champ 8: Code de la subdivision de recensement unifiée (SRU)

Le code attribué à chaque SRU est basé sur le code de la Classification géographique type (CGT) de l'une de ses SDR constitutives, habituellement celle ayant la plus grande superficie.

### Champ 9: Code de la région métropolitaine de recensement (RMR) et de l'agglomération de recensement (AR)

Le code de la RMR/AR est désigné par un code de trois chiffres qui identifie de façon unique chaque centre urbain au Canada. Le premier chiffre du code de la RMR/AR utilise le deuxième chiffre du code de la province (sauf pour les territoires où le code de la RMR/AR commence par un 9). Si une RMR ou une AR recoupe une limite provinciale, le premier chiffre du code reflète la province qui contient la portion de la RMR ayant la population la plus importante (par exemple, le code RMR 505 pour Ottawa-Hull). Le deuxième chiffre et le troisième chiffre sont attribués en ordre numérique de 1 à 99, par province.

Par exemple:

<u>Code de RMR/AR</u>	<u>Nom de la RMR/AR</u>	<u>Province</u>
001	St. John's	10
205	Halifax	12
421	Québec	24
505	Ottawa-Hull	35
935	Victoria	59
990	Whitehorse	60
995	Yellowknife	61

**Note:** Le code de la RMR/AR se lira «000» dans les cas où le SD qu'elle représente est à l'extérieur des limites de la RMR/AR.

### Champ 10: Type de RMR/AR

Ce champ identifie le type de RMR ou de AR à laquelle appartient le SD. Par exemple:

<u>Code</u>	<u>Description</u>
A	RMR unifiée
B	RMR régulière
C	AR unifiée
D	AR régulière

**Note:** Ce champ restera vide dans les cas où le SD qu'elle représente est à l'extérieur des limites des RMR et des AR.

Dans certaines parties du Canada, des RMR ou des AR adjacentes sont interreliées socialement et économiquement. Dans ce cas, elles sont regroupées en une seule RMR unifiée. Par ailleurs, une RMR régulière est autonome. Elle n'est

---

ni adjacente à une autre RMR ou AR ni suffisamment associée à une autre RMR ou AR pour être unifiée.

De même, des AR adjacentes peuvent être interreliées socialement et économiquement. Dans ce cas, elles sont regroupées en une seule AR unifiée. Par contre, une AR régulière est autonome. Elle n'est ni adjacente à une autre AR ni suffisamment associée à une autre AR/ARP pour être unifiée.

### **Champ 11: Code de la région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et de l'agglomération de recensement primaire (ARP)**

Le code de la RMRP/ARP est désigné par un code de trois chiffres qui identifie de façon unique chaque RMRP/ARP au Canada. Le premier chiffre du code de la RMRP/ARP utilise le deuxième chiffre du code de la province. Si une RMRP ou une ARP recoupe une limite provinciale, le premier chiffre du code reflète la province qui contient la portion de la RMRP ayant la population la plus importante (par exemple, le code RMRP 505 pour Ottawa-Hull). Le deuxième chiffre et le troisième chiffre sont attribués en ordre numérique de 1 à 99, par province.

<u>Code de RMRP/ARP</u>	<u>Nom de la RMRP/ARP</u>	<u>Province</u>
225	Sydney	12
531	Newcastle	35
837	Spruce Grove	48

**Note:** Le code de la RMRP/ARP se lira «000» dans les cas où le SD qu'elle représente est à l'extérieur des limites de la RMRP/ARP.

### **Champ 12: Type de RMRP/ARP**

Ce champ identifie le type de RMRP ou d'ARP à laquelle appartient un SD particulier. Par exemple :

<u>Code</u>	<u>Description</u>
A	RMRP
C	ARP

**Note:** Ce champ restera vide dans les cas où le SD qu'elle représente est à l'extérieur des limites des RMRP et des ARP.

### **Champ 13: Code de région (à caractère urbain ou rural)**

Le code du secteur de recensement de la RMR/AR indique le caractère urbain ou rural des SD à l'intérieur et à l'extérieur des RMR/AR. L'affectation des codes est la suivante :

1	Centre urbanisé - SD situé à l'intérieur des RMR/AR
2	Périphérie urbaine - SD situé à l'intérieur des RMR/AR
3	Périphérie rurale - SD situé à l'intérieur des RMR/AR
4	Région urbaine à l'extérieur des RMR/AR - SD situé à l'extérieur des RMR/AR
5	Région rurale à l'extérieur des RMR/AR - SD situé à l'extérieur des RMR/AR

Le noyau urbanisé de la périphérie urbaine et de la périphérie rurale sont habituellement connus sous «parties de RMR/AR».

---

#### **Champ 14: Population de la RMR/AR**

Ce champ indique la population de 1991 de la RMR ou de l'AR dans laquelle le SD est situé.

#### **Champ 15: Code du secteur de recensement (SR) et du secteur de recensement provincial (SRP)**

Le code du secteur de recensement (SR) et du secteur de recensement provincial (SRP) est un identificateur numérique unique de quatre chiffres. Les codes des SR se compose de quatre chiffres de moins que 7000; les codes des secteurs de recensement provinciaux se compose de quatre chiffres de plus que ou égaux à 7000.

<b><u>SR</u></b>	<b><u>SRP</u></b>
0001-6999	7000-9999

#### **Champ 16: Nom du secteur de recensement (SR) et du secteur de recensement provincial (SRP)**

Le nom du SR est un nombre unique de sept chiffres (y compris les espaces en blanc [h] en tête et le point décimal) attribué en ordre ascendant dans une RMR ou une AR. Toutefois, les noms des SR peuvent ne pas être uniques entre les RMR ou les AR.

Le nom du SRP est également un nombre de sept chiffres (ne comportant pas d'espaces en blanc en tête, mais comportant le point décimal) attribué en ordre ascendant dans une province. Si un SR ou un SRP est divisé en deux parties en raison d'un accroissement de la population, les chiffres après le point décimal indiquent la division. Par exemple :

##### Nom de SR

<b><u>Nom de SR en 1986</u></b>	<b><u>Nom de SR en 1991</u></b>
h400.00	h400.01 h400.02

##### Nom de SRP

<b><u>Nom de SRP en 1986</u></b>	<b><u>Nom de SRP en 1991</u></b>
1000.00	1000.01 1000.02

#### **Champ 17: Code de la région infraprovinciale (RI)**

La RI est désignée par un code de deux chiffres. Afin d'identifier de façon unique chaque SD au Canada, le code doit être précédé du code provincial de deux chiffres. Par exemple :

<b><u>PR/RI</u></b>	<b><u>Nom (RI)</u></b>
---------------------	------------------------

10 10	Péninsule d'Avalon
35 10	Est de l'Ontario
46 30	Sud-ouest du Manitoba
48 30	Calgary

**Champ 18: Code de région urbaine/rurale**

Ce champ présente l'identification de la région urbaine ou indique que le SD est dans une région rurale.

Code de région urbaine

Le code de région urbaine (RU) est un code numérique de quatre chiffres allant de 0001 à 9999 qui identifie de façon unique chaque SD au Canada. Il y a cinq régions urbaines qui recourent des limites provinciales.

<b>Nom de région urbaine</b>	<b>Code de RU</b>	<b>Codes des provinces</b>
Campbellton	0122	13 et 24
Hawkesbury	0365	24 et 35
Ottawa-Hull	0616	24 et 35
Flin-Flon	0282	46 et 47
Lloydminster	0478	47 et 48

Code de région rurale

Les régions rurales sont indiquées par «0000».

**Champ 19: Population de la région urbaine**

Ce champ indique la population de la région urbaine selon le recensement de 1991.

**Champ 20: Population du SD en 1991**

Ce champ indique la population du SD selon le recensement de 1991.

**Champ 21: Chiffres des logements occupés du SD**

Ce champ présente le nombre total de logements privés occupés dans chaque SD.

**Champ 22 : Indicateur de réserve ou d'établissement indien partiellement dénombré**

Ce champ désigne les SD situés dans des réserves indiennes ou des établissements indiens dénombrés de façon incomplète. Dans certaines réserves et certains établissements indiens, au moment du recensement de 1991, le dénombrement n'a pas été autorisé ou a été interrompu avant d'être achevé. Les SD représentés par ce champ sont identifiés par la valeur «1»; toutefois, le champ reste vide dans les cas où les SD qu'il représente ne font pas partie des réserves ou des établissements indiens dénombrés de façon incomplète.

**Champ 23 : Numéro de secteur UTM des points représentatifs du SD**

Ce champ indique le secteur UTM dans lequel le point représentatif du secteur est situé. Ce champ doit être utilisé en conjonction avec les valeurs des coordonnées x et y du point représentatif du SD ( $ZXY = ZONE + XCOORD + YCOORD$ ).

<u>Région</u>	<u>Nom de la province</u>	<u>Code</u>	<u>ZONE comprise dans</u>
Atlantique	Terre-Neuve	10	19,20,21,22
	Î.-P.-É.	11	20
	Nouvelle-Écosse	12	19,20,21
	Nouveau-Brunswick	13	19,20
Québec	Québec	24	17,18,19,20,21
Ontario	Ontario	35	15,16,17,18
Prairies	Manitoba	46	14,15
	Saskatchewan	47	12,13,14
	Alberta	48	11,12
C.-B.	C.-B.	59	7,8,9,10,11
Territoires	Yukon	60	7,8,9,10
	T.N.-O.	61	8,9,10,11,12,13, 14,15,16,17,18, 19,20,21

Il y a 16 zones UTM qui couvrent l'ensemble du Canada, affichant les numéros 7 à 22 d'ouest en est.

**Champ 24 : Coordonnée x UTM (est) du point représentatif du SD**

La coordonnée x UTM (ou est) du point représentatif du SD est une valeur de six chiffres en mètres.

Les points est sont mesurés à partir du méridien central (appelé ligne métrique 500,000) pour chaque champ. Les points ouest du méridien central ont des valeurs est de moins de 500,000; les points est du méridien central ont des valeurs supérieures à 500,000. Les points est sont plus grands que 0 et moins grands que 1,000,000.

**Champ 25 : Coordonnée y UTM (nord) du point représentatif du SD**

La coordonnée y UTM (nord) du point représentatif du SD est une valeur de sept chiffres en mètres.

Les points nord sont mesurés selon leur distance de l'équateur en mètres. Le point du Canada le plus au sud étant à environ 4,620,000 mètres de l'équateur, tous les points du Canada ont une valeur nord supérieure à 4,620,000.

---

**Champ 26: Latitude du point représentatif du SD**

Ce champ indique la latitude (en degrés et en décimales au nord de l'équateur) du point représentatif du SD.

La latitude est l'angle, mesuré au nord ou au sud de l'équateur, désignant un parallèle particulier. Elle varie de 0° degrés à l'équateur à 90° degrés aux pôles, et requiert la lettre N ou S pour établir sa position au nord ou au sud de l'équateur.

**Champ 27: Longitude du point représentatif du SD**

Ce champ représente la longitude (en degrés et en décimales à l'ouest du premier méridien) du point représentatif du SD.

La longitude est l'angle qui désigne un méridien. Elle est mesurée d'est en ouest, et est désignée par la lettre E ou W. Elle varie de 0° au méridien d'origine (fixé par le Royal Observatory, Greenwich, Angleterre, en vertu d'une entente internationale) à 180° de l'endroit approximatif où se situe la ligne internationale de changement de date.

**Champ 28: Coordonnée x Lambert (est) du point représentatif du SD**

Ce champ indique la coordonnée x (ou est) du point représentatif en mètres par rapport à une origine prédéfinie de sorte que la coordonnée soit positive. Pour les cartes du Canada, le faux est est normalement de 6,200,000 mètres.

**Champ 29: Coordonnée y Lambert (nord) du point représentatif du SD**

Ce champ indique la coordonnée y (ou nord) du point représentatif du SD en mètres par rapport à une origine prédéfinie de sorte que la coordonnée soit positive. Pour les cartes du Canada, le faux nord est normalement de 3,000,000 mètres.

**Champ 30: Numéro de carte du Système national de référence cartographique (SNRC)**

Ce champ indique la carte SNRC où le point représentatif du SD est situé. Il s'agit d'une carte dont le système de numérotation est basé sur le fractionnement de quadrangles primaires à l'échelle 1:000,000 pour les différentes séries de cartes SNRC (par exemple, 21M désigne un quadrangle pour la série de cartes dont l'échelle est de 1:250,000 et 21M13 désigne le quadrangle pour la série 1:50,000). Toutefois, le numéro de la carte SNRC pour le Fichier des attributs géographiques est basé sur une échelle de 1:50,000 seulement.

**Champ 31: Nom de la circonscription électorale fédérale (CÉF)**

Ce champ indique le nom de la CÉF dans laquelle le SD est situé.

Les noms de CÉF sont des noms officiels établis par le Directeur général des élections et adoptés sous forme de loi par une loi du Parlement. De même, les noms de CÉF ne peuvent être modifiés que par une telle loi.

**Champ 32: Nom de la division de recensement (DR)**

Ce champ indique le nom de la DR dans laquelle le SD est situé.

---

**Champ 33: Nom de la subdivision de recensement (SDR)**

Ce champ indique le nom de la SDR dans laquelle le SD est situé.

**Champ 34: Genre de subdivision de recensement (SDR)**

Le type de SDR indique le statut municipal d'une subdivision de recensement. La liste suivante indique tous les types de SDR et leur abréviation :

<b><u>Abréviation</u></b>	<b><u>Types de SDR</u></b>
BOR	Borough
C	City - Cité
CM	County (municipality)
COM	Community
CT	Canton (municipalité de)
CU	Cantons unis (municipalité de)
DM	District municipality
HAM	Hamlet
ID	Improvement district
IGD	Indian government district
LGD	Local government district
LOT	Township and royalty
MD	Municipal district
NH	Northern hamlet
NV	Northern village
P	Paroisse (municipalité de)
PAR	Parish
R	Indian Reserve - Réserve indienne
RM	Rural municipality
RV	Resort village
SA	Special area
SCM	Subdivision of county municipality
SD	Sans désignation (municipalité)
S-E	Indian settlement - Établissement indien
SET	Settlement
SRD	Subdivision of regional district
SUN	Subdivision of unorganized
SV	Summer Village
T	Town
TP	Township
TR	Terres réservées
UNO	Unorganized - Non organisé
V	Ville
VC	Village cri
VK	Village naskapi
VL	Village
VN	Village nordique

---

**Champ 35: Nom de la subdivision de recensement unifiée (SRU)**

Ce champ indique le nom de la SRU dans laquelle le SD est situé. Les noms de SRU reflètent habituellement le nom de l'élément de SRU le plus important (en termes de superficie).

**Champ 36: Nom de la région métropolitaine de recensement (RMR) et de l'agglomération de recensement (AR)**

S'il y a lieu, ce champ indique le nom de la RMR/AR dans laquelle le SD est situé. Les noms de RMR/AR sont habituellement basés sur le centre urbain le plus important de la RMR/AR.

**Champ 37: Nom de la région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et de l'agglomération de recensement primaire (ARP)**

S'il y a lieu, ce champ indique le nom de la RMRP/ARP dans laquelle le SD est situé. Les noms de RMRP/ARP sont habituellement basés sur le centre urbain le plus important de la RMRP/ARP.

**Champ 38: Nom de la région urbaine (RU)**

S'il y a lieu, ce champ indique le nom de la région urbaine dans laquelle le SD est situé.

Les noms de RU sont attribués selon les règles suivantes :

- a) Si la SRD principale dans la région urbaine est une ville, un village ou une cité, et si la population de la région urbaine dans la SRD est d'au moins 75 % de la population de la SRD, le nom de la SRD est alors attribué à la région urbaine ;
- b) Si la population de la région urbaine est inférieure à 75 % de la population de la SRD, ou si la SRD principale n'est pas une cité, une ville ou un village, un nom de lieu approprié est alors attribué à la région urbaine ;
- c) Un nom composé est attribué à la région urbaine si elle contient deux subdivisions de recensement ou plus.

**Annexe A. Régions géographiques normalisées selon la province et le territoire, recensement de 1991**

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta
Circonscription électorale fédérale	295	7	4	11	10	75	99	14	14	26
Région infraprovinciale	68	4	1	5	5	16	5	8	6	8
Division de recensement	290	10	3	18	15	99	49	23	18	19
Division (census)	74	10	-	-	-	4	-	23	18	19

Communauté urbaine	3	-	-	-	-	3	-	-	-	-
County	6	-	3	18	15	-	24	-	-	-
District	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-
District municipality	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Metropolitan municipality	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Municipalité régionale de comté	92	-	-	-	-	92	-	-	-	-
Region	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Region district	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Region municipality	10	-	-	-	-	-	10	-	-	-
United county	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-
Subdivision de recensement unifiée	2,630	87	69	54	150	1,153	526	127	302	73
Subdivision de recensement	6,006	404	126	118	287	1,637	951	293	953	438
Région métropolitaine de recensement	25	1	-	1	1	6*	10*	1	2	2
Agglomération de recensement	115	4	2	4	5*	28*	32*	4*	8*	9*

\* Les RMR/AR et les régions urbaines chevauchant les limites de deux provinces sont pris en compte dans les deux provinces.

## Annexe A. Régions géographiques normalisées selon la province et le territoire, recensement de 1991 - suite

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest
Région métropolitaine de recensement primaire	12	1	-	-	-	3*	6*	-	-	2	1	-	-
Agglomération de recensement primaire	21	1	-	2	-	4	8	-	-	3	3	-	-
Secteur de recensement	4,068	40	-	75	67	1,052	1,731	156	98	385	464	-	-
Secteur de recensement provincial	1,815	84	26	117	98	491	410	91	146	161	179	5	7
Région urbaine	893	42	7	38	36*	222*	246*	42*	69*	99*	92*	1	4
Secteur de dénombrement	45,995	1,155	249	1,442	1,266	10,912	15,119	2,030	2,799	4,602	6,162	97	162
Régions couvertes dans le Fichier de réseaux routiers	342	2	-	3	16	116	113	9	5	4	74	-	-

\* Les RMR/AR et les régions urbaines chevauchant les limites de deux provinces sont pris en compte dans les deux provinces.



**Annexe B. Genres de subdivisions de recensement selon la province ou le territoire, recensement de 1991 - suite**

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique
LGD : Local government district	21	-	-	-	-	-	-	21	-	-	-
LOT : Township and royalty	68	-	68	-	-	-	-	-	-	-	-
MD : Municipal district	35	-	-	12	-	-	-	-	-	23	-
NH : Northern hamlet	14	-	-	-	-	-	-	-	14	-	-
HV : Northern village	10	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-
P : Paroisse (municipalité de	406	-	-	-	-	406	-	-	-	-	-
PAR : Parish	151	-	-	-	151	-	-	-	-	-	-
R : Indian reserve - Réserve indienne	917	1	4	23	19	27	128	74	104	63	46
RM : Rural municipality	403	-	-	-	-	-	-	105	298	-	-
RV : Resort village	40	-	-	-	-	-	-	-	40	-	-
SA : Special area	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-
SCM : Subdivision of county municipality.	41	-	-	41	-	-	-	-	-	-	-

**Annexe B. Genres de subdivisions de recensement selon la province ou le territoire, recensement de 1991 - suite**

	Total	Terre-Neuve	Île-du-Prince Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie Britannique
SD : Sans désignation (municipalité)	485	-	-	-	-	485	-	-	-	-	-
S-E : Indian settlement-Établissement indien	27	-	-	-	-	3	9	4	1	-	3
SET : Settlement	35	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SRD : Subdivision of regional district	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	70
SUN : Subdivision of unorganized	90	90	-	-	-	-	-	-	-	-	-
SV: Summer village	54	-	-	-	-	-	-	-	-	54	-
T: Town	706	171	8	39	27	-	148	35	146	109	15
TP: Township	475	-	-	-	-	-	475	-	-	-	-
TR: Terres réservés	9	-	-	-	-	9	-	-	-	-	-
NUO : Unorganize - Non organisé	155	-	-	-	-	117	20	10	2	-	-
V: Ville	255	-	-	-	-	255	-	-	-	-	-
VC : Village cri	8	-	-	-	-	8	-	-	-	-	-
VK : Village Naskapi	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
VL : Village	934	-	-	-	84	197	116	39	325	121	46
VN : Village nordique	14	-	-	-	-	14	-	-	-	-	-

Supplément

ERREURS DE COUPLAGE DES SD DANS LA BASE DE DONNÉES  
SUR LES ATTRIBUTS GÉOGRAPHIQUES DE 1991

Division de la géographie  
Statistique Canada

Mars 1993

---

Le présent supplément fournit certaines précisions sur les erreurs relevées dans la Base de données des attributs géographiques (BDAG) en date de la diffusion du Guide de l'utilisateur ou de tout autre produit GÉO dont le fichier source est la BDAG.

La Base de données des attributs géographiques est un ensemble de fichiers relationnels renfermant un certain nombre d'attributs (noms, codes, superficie, chiffres de population et des logements, etc.) pour les régions géographiques normalisées de même que les liens entre ces régions. Plus précisément, la BDAG définit non seulement les liens des SD avec les régions géographiques normalisées de plus haut niveau mais aussi les liens entre toutes les régions géographiques normalisées. La BDAG est elle-même liée à d'autres bases de données opérationnelles du recensement. Tous ces liens ont des applications diverses, notamment la création de fichiers numériques des limites et l'agrégation des données du recensement au niveau du SD. Les bases de données ont été «figées» en mars 1992, juste avant la première diffusion des données du recensement. Les erreurs relevées après cette date ne peuvent être corrigées sur les bases de données sans rompre l'intégrité des liens entre les nombreuses bases de données. C'est pourquoi les erreurs dans les données du recensement de 1991 occasionnées par un couplage fautif au niveau des SD sont expliquées et diffusées dans des «errata» insérés dans les publications appropriées du recensement.

Le supplément donne les erreurs de couplage entre les différentes régions géographiques, la (les) date(s) d'entrée en vigueur, le lien correct et les chiffres de population/des logements, et il précise si les erreurs ont été corrigées dans les Fichiers numériques des limites. Les tableaux suivants sont inclus :

Tableau 1.	Erreurs de couplage entre les SD et les DR
Tableau 2.	Erreurs de couplage entre les SD et les SRU
Tableau 3.	Erreurs de couplage entre les SD et les SDR
Tableau 4.	Erreurs de couplage entre les SD et les SR/SRP
Tableau 5.	Erreurs de couplage entre les SD et les RU
Tableau 6.	Incidence des erreurs de couplage entre les SD/SDR sur les chiffres de population et de logements des SDR

Ce supplément sera mis à jour à mesure que d'autres erreurs seront relevées.

---

**Tableau 1. Erreurs de couplage entre les SD et les DR (en date du 4 novembre, 1992)**

PROV-CÉF-SD	Couplage PROV-DR dans la BDAG	Couplage PROV-DR valide	Corrigées dans les fichiers de réseaux routiers	Chiffres de population et des logements des SD de 1991	
				Population	Logements privés occupés
61 001 209	61 08	61 06	Oui	0	

**Tableau 2. Erreurs de couplage entre les SD et les SRU (en date du 22 décembre, 1992)**

PROV-CÉF-SD	Couplage PROV-DR-SRU dans la BDAG	Couplage PROV-DR-SRU valide	Chiffres de population des SD de 1991
35 017 413	35 20 014	35 20 008	253
35 017 465	35 20 014	35 20 008	245
35 017 466	35 20 014	35 20 008	208
48 016 272	48 11 061	48 11 052	0
61 001 209	61 08 098	61 06 097	0

**Tableau 3. Erreurs de couplage entre les SD et les SDR (en date du 22 décembre, 1992)**

PROV-FÉD-SD	Couplage PROV-DR-SDR dans la BDAG	Couplage PROV-DR-SDR valide	Corrigées dans les fichiers numériques des limites	Chiffres de population et des logements des SD de 1991	
				Population	Logements privés occupés
24 047 163	24 66 055	24 66 025	Non	0	0
24 047 164	24 66 055	24 66 025	Non	171	57
24 047 165	24 66 055	24 66 025	Non	0	0
24 047 209	24 66 060	24 66 055	Non	176	126
24 047 210	24 66 060	24 66 055	Non	196	124
24 047 211	24 66 060	24 66 055	Non	328	219
24 047 212	24 66 060	24 66 055	Non	379	248
24 047 213	24 66 060	24 66 055	Non	347	232
35 017 413	35 20 014	35 20 008	Oui	253	132
35 017 465	35 20 014	35 20 008	Oui	245	128
35 017 466	35 20 014	35 20 008	Non	208	0
47 001 274	47 12 042	47 12 046	Non	16	5
47 001 275	47 12 042	47 12 046	Non	15	3
48 016 272	48 11 061	48 11 052	Oui	0	0
59 020 360	59 15 043	59 15 063	Oui	4	2
59 024 165	59 17 045	59 17 047	Oui	0	0
61 001 209	61 08 098	61 06 097	Oui	0	0

**Tableau 4. Erreurs de couplage entre les SD et les SR/SRP (en date du 22 décembre, 1992)**

PROV-CÉF-SD	Couplage dans la BDAG	Couplage valide	Corrigées dans les fichiers des limites	Chiffres de population et des logements des SD de 1991

					numériques		
	RMRP/ARP ou RMR/AR	Nom de SR	RMRP/ARP ou RMR/AR	Nom de SR		Population	Logements privés occupés
24 015 305	505	841.02	505	841.01	Non	812	256
24 065 127	462	510.00	462	415.01	Oui	0	0
24 065 128	462	510.00	462	415.01	Oui	0	0
35 013 274	535	260.03	535	263.01	Oui	535	326
48 026 023	837	165.00	837	166.00	Oui	541	116

**Tableau 5. Erreurs de couplage entre les SD et les RU (en date du 22 décembre, 1992)**

PROV-CÉF-SD	Code de la RU dans la BDAG	Couplage des RU valides	Corrigées dans les fichiers de limites numériques	Chiffres de population et des logements des SD de 1991	
				Population	Logements privés occupés
48 022 070	1258	0000	Non	4	0
48 022 071	1258	0000	Non	0	0

**Tableau 6. Incidence des erreurs de couplage entre les SD/SDR sur les chiffres de population et de logements des SDR (en date du 22 décembre, 1992)**

PROV-DR-SDR	Nom et genre de SDR	Chiffres de population et des logements de 1991	Compte non valide	Compte valide	Différence
24 66 025	Montréal, V	Population	1,017,666	1,017,837	171
		Logements privés occupés	464,880	464,937	57
24 66 055	Côte-Saint-Luc, C	Population	28,700	29,955	1,255
		Occupied Private Dwellings	11,672	12,564	892
24 66 060	Hamstead, V	Population	8,645	7,219	(1426)
		Logements privés occupés	3,498	2,549	(949)
35 20 014	York, C	Population	140,525	139,819	(706)
		Logements privés occupés	56,335	56,075	(260)
35 20 008	North York, C	Population	562,564	563,270	706
		Logements privés occupés	204,067	204,327	260
47 12 042	Biggar No. 347, RM	Population	1,086	1,055	(31)
		Logements privés occupés	298	290	(8)
47 12 046	Biggar, T	Population	2,322	2,353	31
		Logements privés occupés	967	975	8
48 11 061	Edmonton, C	Population	Aucune incidence		
		Logements privés occupés	Aucune incidence		

**Tableau 6. Incidence des erreurs de couplage entre les SD/SDR sur les chiffres de population et de logements des SDR (en date du 22 décembre, 1992 - suite**

PROV-DR-SDR	Nom et genre de SDR	Comptes de population et de logements	Compte valide	Compte valide	Différence
48 11 052	Strathcona County No. 20, CM	Population	Aucune incidence		
		Logements privés occupés	Aucune incidence		
59 15 043	Port Moody, C	Population	17,712	17,708	(4)
		Logements privés occupés	6,201	6,199	(2)
59 15 063	Greater Vancouver, Subd. B, SRD	Population	2,459	2,463	4
		Logements privés occupés	963	965	2
59 17 045	Capital Subd. B, SRD	Population	Aucune incidence		
		Logements privés occupés	Aucune incidence		
59 17 047	View Royal, T	Population	Aucune incidence		
		Logements privés occupés	Aucune incidence		
61 06 097	Fort Smith, Unorganized, UNO	Population	Aucune incidence		
		Logements privés occupés	Aucune incidence		
61 08 098	Kitikmeot Unorganized, UNO	Population	Aucune incidence		
		Logements privés occupés	Aucune incidence		

## 4 GLOSSAIRE DES TERMES GÉOGRAPHIQUES

---

Les définitions des termes géographiques sont présentées ici sous forme résumée seulement. Veuillez consulter le *Dictionnaire du recensement de 1991* (n° 92-301F au catalogue) pour obtenir la définition complète.

**Agglomération de recensement primaire (ARP).** Sous-région au sein d'une RMR ou d'une AR unifiée de plus grande taille. On constitue une région unifiée lorsque des RMR ou AR adjacentes sont unies par des liens sociaux et économiques, particulièrement lorsque le total des navetteurs entre les deux régions représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite RMR ou AR selon les résultats du recensement précédent. Une fois regroupées, les AR d'origine deviennent des ARP au sein de la RMR ou de l'AR unifiée.

L'AR ordinaire est indépendante; elle n'est pas attenante à une autre RMR ou AR, ou bien elle n'entretient pas suffisamment de liens avec une autre RMR ou AR.

**Agglomération de recensement (AR).** Grand noyau urbain et régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une AR est délimitée à partir d'une région urbaine (appelée noyau urbanisé et comptant au moins 10,000 habitants d'après les résultats du recensement précédent). Lorsque la population de l'AR baisse en dessous de 10,000 habitants elle est supprimée du programme des AR. Toutefois, lorsque la population du noyau urbanisé d'une AR atteint 100,000 habitants, selon le recensement précédent, cette AR devient une région métropolitaine de recensement (RMR).

**Banlieue rurale.** Tout territoire au sein d'une RMR ou d'une AR situé à l'extérieur des régions urbaines.

**Banlieue urbaine.** Il s'agit d'une région urbaine située au sein d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur du noyau urbanisé.

**Base de données sur les attributs géographiques.** Une base de données relationnelle de Statistique Canada qui contient un certain nombre d'attributs (comme des noms, des codes, des chiffres de population et de logements et la superficie) pour les régions géographiques normalisées et les liens qui existent entre les régions géographiques.

**Carte de référence.** Carte indiquant l'emplacement et les limites de régions géographiques pour lesquelles les données du recensement sont totalisées et diffusées. Les principaux renseignements indiqués sur les cartes de référence comprennent : les limites, les noms et les codes des régions géographiques et les principaux traits physiques comme les routes, les voies ferrées, les rivières et les lacs.

---

**Circonscription électorale fédérale (CÉF).** Endroit ou territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CÉF sont du ressort du directeur général des élections et sont généralement révisées tous les dix ans d'après les résultats du recensement décennal.

L'Ordonnance de représentation de 1987, fondée sur les résultats du recensement de la population de 1981, est la plus récente.

**Classification géographique type (CGT).** Classification officielle des régions géographiques utilisée à Statistique Canada. La CGT fournit des codes numériques uniques pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.

Ces trois genres de régions géographiques constituent une structure hiérarchique. En effet, les SDR peuvent être groupées pour former les DR, elles-mêmes regroupées en province ou territoire. Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cet ordre hiérarchique (deux chiffres pour les provinces et territoires, deux chiffres pour les divisions de recensement et trois chiffres pour les subdivisions de recensement).

**Composante des RMR/AR.** Il s'agit des subdivisions de recensement (SDR) qui constituent les unités de base d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR), d'une région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) ou d'une agglomération de recensement primaire (ARP).

**Système UTM.** Système de grille internationale qui couvre la surface terrestre entre le 84e N et le 80e S. La terre est divisée en 60 zones nord-sud, chacune d'une largeur de 6° de longitude. Les zones sont numérotées de 1 à 60 vers l'est, en commençant au 180e méridien. Un système de grille est surimposé sur les zones et des projections séparées du système UTM sont centrées sur chaque zone.

**Division de recensement (DR).** Région géographique établie en vertu d'une loi provinciale qui constitue la région intermédiaire entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, division, comté, district régional, municipalité régionale).

Les lois provinciales de Terre-Neuve, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les DR ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces.

**Fichier des réseaux routiers (FRR).** Autrefois connu sous le nom de Fichier principal de régions (FPR), le fichier des réseaux routiers est un fichier informatique qui établit la référence géographique du réseau de rues et d'éléments sélectionnés autres que des rues comme des cours d'eau, des lacs, des voies ferrées et des limites municipales. Les FRR sont généralement établis pour les centres urbains contenant au moins une municipalité dont la population est de 50,000 ou plus au recensement précédent. Ces centres sont normalement dans le programme des secteurs de recensement.

---

Le FRR contient les noms de toutes les rues et des éléments autres que les rues. En outre, les intervalles des adresses de voirie de l'intersection (coin) et les points représentatifs des côtés îlot sont disponibles pour les rues comportant des adresses.

**Genre de subdivision de recensement.** Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les SDR sont classées en divers genres, selon les appellations adoptées par les autorités provinciales ou fédérales.

**Latitude, longitude.** Système de coordonnées sphériques pour préciser des endroits à la surface de la terre.

**Noyau urbanisé.** Grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbanisé (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 100,000 habitants dans le cas d'une RMR ou se situer entre 10,000 et 99,999 dans le cas d'une AR.

---

**Parties de RMR/AR.** Ce terme permet de faire la distinction entre les régions urbaines et rurales centrales et périphériques à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR. Il y a trois genres de parties d'une RMR/AR : le noyau urbanisé, la banlieue urbaine et la banlieue rurale. (Reportez-vous aux définitions de ces termes.)

**Point représentatif.** Appelé auparavant centroïde, il s'agit d'une paire de coordonnées x,y qui représente une unité géographique aux fins de l'attribution de données agrégées à cette unité.

**Projection conforme conique de Lambert.** Il s'agit d'une projection cartographique qui permet de représenter de façon exceptionnellement précise, sur le plan de l'orientation et de la forme, les régions transversales d'est en ouest de la terre.

On utilise le plus souvent des parallèles normalisées de 49° nord et de 77° nord, ainsi qu'un méridien central de 91° 52° west.

**Province.** Principale division politique du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base selon laquelle les données sont totalisées et recoupées.

**Région infraprovinciale (RI).** Groupe de divisions de recensement complètes. L'Île-du-Prince-Édouard et les territoires ne comprennent chacun qu'une RI. Les régions infraprovinciales correspondent aux régions économiques de l'Enquête sur la population active (EPA) sauf en Colombie-Britannique.

Au Québec et en Colombie-Britannique les RI sont délimitées en vertu de lois. Dans les autres provinces, elles ont été établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province ou le territoire concerné. Les RI servent principalement à la diffusion de données économiques.

**Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP).** Sous-région au sein d'une RMR unifiée de plus grande taille. On constitue une région unifiée lorsque des RMR ou AR adjacentes sont unies par des liens sociaux et économiques, particulièrement lorsque le total des navetteurs entre les deux régions représente au moins 35 % de la population active occupée demeurant dans la plus petite RMR ou AR selon les résultats du recensement précédent. Une fois regroupées, les RMR d'origine deviennent des RMRP au sein de la RMR unifiée.

La RMR ordinaire est indépendante; elle n'est pas attenante à une autre RMR ou AR, ou bien elle n'entretient pas suffisamment de liens avec une autre RMR ou AR.

**Région métropolitaine de recensement (RMR).** Très grand noyau urbain et régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'une région urbaine (appelée noyau urbanisé et comptant au moins 100,000 habitants d'après les résultats du recensement précédent). Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse

---

de population.

**Région rurale.** Ce terme désigne les régions dont la population est clairsemée, situées à l'extérieur des régions urbaines. Il s'agit de la superficie restante une fois que les régions urbaines ont été délimitées.

**Région urbaine (RU).** Région dont la concentration démographique est élevée. Elle doit compter au moins 1,000 habitants et sa densité de population doit être d'au moins 400 personnes au kilomètre carré, d'après les résultats du recensement précédent. Les régions urbaines séparées par des espaces libres de moins de deux kilomètres sont combinées pour constituer une seule région urbaine.

Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales représentent toute la superficie du Canada.

---

**Secteur de dénombrement (SD).** Région géographique dénombrée par un recenseur. Le nombre de logements dans un SD varie généralement entre un maximum de 375 dans les grandes régions urbaines et un minimum de 125 dans les régions rurales. Un SD respecte toujours les limites des autres régions géographiques de niveau supérieur reconnues par le recensement et constitue la plus petite unité géographique pour laquelle on peut habituellement obtenir des données du recensement.

**Secteur de recensement (SR).** Petit quartier urbain permanent ou encore petite collectivité rurale permanente déterminé(e) au sein d'un grand centre urbain avec l'aide des spécialistes locaux qui s'intéressent à la recherche en sciences sociales et en urbanisme.

Les secteurs de recensement sont délimités conjointement par un comité local et par Statistique Canada. La population doit se situer entre 2,500 et 8,000 habitants, la moyenne devant être de préférence de 4,000 habitants (sauf pour les SR situés dans le secteur du centre des affaires, dans les autres principales zones commerciales ou industrielles, ou dans les régions urbaines et rurales périphériques dont le nombre d'habitants peut être inférieur ou supérieur). De plus, lorsqu'ils sont délimités pour la première fois ou subdivisés par la suite, les SR doivent être le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques économiques et sociales de leur population et le plus compact possible.

Toute RMR et toute AR qui compte une SDR dont la population s'élevait à 50,000 habitants ou plus lors du recensement précédent peut être incluse dans le programme des secteurs de recensement.

**Secteur de recensement provincial (SRP).** Petit quartier urbain permanent ou encore petite collectivité rurale permanente qui se trouve à l'extérieur des RMR et des AR faisant partie du programme de secteurs de recensement (SR). Les SRP comprennent une population variant entre 3,000 et 8,000 habitants, la moyenne se situant de préférence à 5,000.

**Subdivision de recensement unifiée (SRU).** Groupe de subdivisions de recensement (SDR) adjacentes. Dans certains cas, une grande SDR peut constituer une SRU à elle seule.

Les SRU servent principalement à la diffusion des données du recensement de l'agriculture.

**Subdivision de recensement (SDR).** Municipalité telle que définie par une loi provinciale (comme une ville ou un village) ou son équivalent (par exemple, une réserve indienne, un établissement indien ou un territoire non organisé).

À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, d'autres genres de SDR ont été créés par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces, comme équivalents des municipalités.

**Système national de référence cartographique (SNRC).** Système conçu pour assurer la cartographie méthodique du Canada selon une étendue d'échelles de 1:1,000,000 à 1:25,000. Le système d'échelles cartographiques et les lignes des feuilles sont basés sur une grille de quadrangles primaires, chacun de 4 de latitude par 8 de longitude.

---

**Territoire.** Il s'agit de deux grandes divisions politiques du Canada, soit le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Du point de vue statistique, ces territoires sont l'équivalent des provinces (c'est-à-dire une unité de base pour laquelle les données sont totalisées et recoupées).

---